



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 56047

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'absence d'harmonisation des réglementations sociales et fiscales applicables dans les différents pays européens, qui pénalise les professionnels du tourisme. Une étude comparative récente sur les charges sociales et patronales dans les différents pays limitrophes à la France révèle des différences notables tant au niveau des taux que du régime applicable. La France, premier collecteur de cotisations sociales en Europe, place ses entreprises, notamment celles situées en zone frontalière, dans des situations extrêmement difficiles. Par conséquent, pour bénéficier de cotisations sociales plus avantageuses, beaucoup d'entreprises françaises optent pour une délocalisation, ce qui génère une fuite importante de capitaux. Qui plus est, les entreprises étrangères dont les charges sociales sont moindres proposent des salaires plus élevés, ce qui entraîne une fuite de la main-d'œuvre française au-delà de nos frontières. Aussi, ces mêmes entreprises proposent des prestations de services à des tarifs moins élevés et ainsi captent plus aisément la clientèle. Elle aimerait savoir ce qu'il compte faire pour remédier à cette distorsion de concurrence qui pénalise les entreprises françaises et, en l'occurrence, celle du tourisme.

Texte de la réponse

L'absence d'harmonisation des réglementations sociales et fiscales applicables dans les différents pays de l'Europe ne concerne pas uniquement le domaine du tourisme mais plus généralement l'ensemble des secteurs de l'activité économique. Ces disparités entraînent des distorsions de concurrence et, selon la Commission européenne, constituent un frein à la réalisation du grand marché intérieur. Pour l'heure, l'absence de consensus entre les États membres ne permet pas d'envisager à court ou moyen terme cette harmonisation dans un domaine où s'applique la règle de l'unanimité. Dans ce contexte, le ministre délégué au tourisme se propose de lancer une concertation interministérielle sur ce sujet très important en particulier pour l'économie touristique.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56047

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 729

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2559